

Écrit sous la responsabilité de son auteur : Pierre LE BIRAN : Ancien premier adjoint au maire de BRIGNOGAN.

Tous les textes entre guillemets figurent dans les documents d'époque.

Cette antagonisme entre les "BORGESIS" et les "BRIGNOGANIS" était l'image d'une vieille histoire...

L'affaire remonte à la fin de l'année 1924 et les documents officiels (délibérations prises au conseil municipal de Ploumécour-Trez) font état d'une prise de position le 11 Juin 1925. Que se passait-il dans cette paisible commune de Ploumécour-Trez dont le maire était à l'époque Yves OLLIVIER ?

Un comité avait fait parvenir en mairie un dossier accompagné de signatures et sur lequel apparaissaient un certain nombre de revendications dont l'essentielle était la création d'une nouvelle commune à BRIGNOGAN.

QUI ÉTAIENT CES AUTONOMISTES ?

Dans le mémoire que le Maire de Ploumécour-Trez, Christophe le Borgne, fera parvenir en Mai 1933 à la commission de l'administration générale de la chambre des députés, la véritable origine de cette rébellion apparaît assez clairement :

"L'initiative vient de certaines personnalités étrangères à Brignogan. Une pétition avait été faite en 1924 en faveur de Brignogan commune. La majorité des électeurs de la section de Brignogan l'avaient signé

- les uns parce qu'ils estimaient qu'une nouvelle commune leur vaudrait peut-être de plus rapides progrès dans les services de voirie et d'hygiène.
- les autres pour des raisons confessionnelles qu'il serait inutile de développer ici".

Le Maire continue en disant que ceci était "une erreur notable. La grande majorité des campagnards, paysans et marins, habitent les hameaux environnant Brignogan et même les hameaux situés au delà de Brignogan protestaient contre la séparation. Ils ne voulaient pas, disaient-ils, être administrés par des commerçants qui ne songeraient qu'à embellir leur petite bourgade. Ils ne voulaient surtout pas se voir interdire l'accès des grèves où se trouve le meilleur goémon de rive et d'épave, et qui ne pouvaient raisonnablement être enclavées dans Brignogan".

C'était une opinion nettement exprimée. Mais les revendications de ces autonomistes étaient bien plus nombreuses. La délibération de Juin 1925 les précise :

- Il n'est question d'abord, disait Ploumécour-Trez, de vouloir englober dans la nouvelle commune des villages ayant refusé de signer la pétition (Kerveval, Cosquer, Pontusval, Radennec, Landrogan). Ce n'est pas démocratique.
- D'autre part, disait le conseil municipal, les pétitionnaires semblent complètement inconscients de vouloir une telle scission, quand on sait les problèmes que cela entraînera dans la récolte du goémon. Ou alors n'y aurait-il pas une intention sous-jacente de vouloir "monopoliser le goémon" ?

Vraiment, les motifs pour la création d'une nouvelle commune ne sont pas "concluants" en effet :

- Brignogan réclame des routes :

Or il y en a au moins deux : une qui fait un kilomètre et qui mène au bateau de sauvetage, l'autre de 500 mètres qui part du milieu de Brignogan pour aller au Garo. "En outre, s'il prend fantaisie à des étrangers de bâtir à des endroits escarpés et éloignés des routes, on ne voit pas pourquoi la commune serait obligée de se grever pour construire des routes, les centimes additionnels pour la commune de Plounéour-Trez sont au chiffre de 38, chiffre supérieur à celui des communes avoisinantes. Il y a des projets de route et il est juste de faire passer les habitants de la commune avant les baigneurs".

- L'eau potable et l'éclairage :

Autre revendication des pétitionnaires (ceci explique peut-être pourquoi un château d'eau a été construit aussi rapidement à Brignogan).

la mairie répond que "Brignogan n'est pas plus mal desservi que Plounéour-Trez, qu'il n'y a jamais eu d'épidémie et que pour organiser le service d'éclairage, il faudra de toute façon attendre la construction de l'usine marémotrice de l'Abor Wrach".

Eh oui ! mais nous l'attendons toujours..... Cette revendication n'est vraiment pas sérieuse.

- la mer :

Faire un quai en eau profonde à Brignogan (s'il avait été construit à cette époque, on peut imaginer l'entraînement économique qu'il aurait pu entraîner quand on sait ce qui s'est passé à ROSCOFF 25 ans après.....).

Mais il n'en est pas question, répondent les élus communaux aux pétitionnaires autonomistes. "Ce serait trop coûteux pour la commune".

De toute façon, en conclusion, de quoi vous plaignez-vous à Brignogan ?

Il y a au conseil municipal des élus de Brignogan et qui ne sont pas uniquement des cultivateurs. C'est à eux de faire ressortir les besoins de votre bourgade et d'influer sur les décisions du conseil municipal. Il ya au moins 6 conseillers sur 21, et l'un d'eux est même adjoint au maire !

Encore une revendication qui n'est vraiment pas sérieuse.

ET POURTAUT ! LA PETITION NOUVELE A PARIS

Le préfet du Finistère est saisi par le comité pour l'érection de Brignogan en commune. L'agent délégué effectue l'enquête commodo-incommodo, un tracé de limite de commune est proposé. Le conseil municipal de Plounéour-Trez délibère à nouveau en novembre 1925, et propose de modifier le trait limitant les 2 communes pour à son avis "donner satisfaction aux deux partis". Le tracé est joint à la délibération, il est visible au mini musée.

Mais cette délibération, capitale pour l'avenir de l'affaire, demande également au préfet de faire une contre enquête car

- 1°) les personnes en désaccord "ne croyant pas qu'il s'agissait de la délimitation des deux communes mais simplement de savoir s'il serait utile de faire une nouvelle commune, n'ont pas protesté auprès de l'agent.
- 2°) étant donné surtout que tous les habitants de Pâcunéour-Trez sont lésés par le tracé de la grève dont le goémon est une des plus grandes ressources des cultivateurs".

EN FAIT, cette délibération fera dire en 1933 que le conseil municipal avait admis le principe d'une commune à BRIGNOGAN.

Muni de cette nouvelle délibération, le dossier passe au CONSEIL GÉNÉRAL avec un avis favorable et au CONSEIL D'ÉTAT avec également un avis favorable.

Reste à le faire entériner par la CHAMBRE DES DÉPUTÉS. Le commissaire enquêteur dans un rapport longuement motivé avait exposé les avantages que trouverait la section de Brignogan à être érigée en commune distincte, et avait émis un avis "particulièrement favorable".

LES PREMIÈRES ÉLECTIONS DE BRIGNOGAN - COMMUNE EMERYONNAISE :
LA COMMISSION SYNDICALE

En 1926, une commission syndicale est élue dans la section de Brignogan.
 Sur 250 électeurs :

110 votaient contre

140 votaient pour l'érection d'une nouvelle commune.

La commission syndicale élue dans les conditions déterminées par la loi, comprenait 7 membres :

Le Président : Yves ROUDAUF
 Le Secrétaire : BIHAN - POUDEC
 Les Membres : Yves IAGADEC
 Jean ELLEGOT
 Paul LE BIHAN
 Pierre CALVIZ
 Joseph PRIMEL

Au total 4 cultivateurs, un mareyeur, un mécanicien, un syndic des gens de mer. C'est cette commission qui durant 8 ans sera l'interlocutrice du conseil municipal et qui présentera en 1933 le dossier final de création de la commune dont il est question plus loin. Ce sont nos premiers élus.

LITIGE BRIGNOGAN / PLOUNÉOUR - TROZ A LA CHAMBRE DES DEPUTES

C'était la première fois que l'on entendait parler en haut lieu de notre pays PAGAN, et de ses querelles de clochers. Ce ne sera pas la dernière puisqu'en 1969 Le Président de la République en personne, Monsieur GEORGES POMPIDOU, dissolvait le conseil municipal. Que sera la prochaine fois ? Une nouvelle fusion de Brignogan / Plounéour-Troz. Certains le disent, le cercle serait bouclé. Mais attention à la science fiction ! C'était donc la première fois qu'à Paris, Brignogan faisait des siennes....

Treizième législature, session de 1927, Monsieur COUCOUREUX, député présentait le rapport concernant la commune de Plounéour-Troz au nom de la commission de l'Administration Générale chargée "d'examiner le projet de loi tendant à distraire de la commune de Plounéour-Troz la section de Brignogan pour l'ériger en commune" (voir au mini musée). L'affaire est renvoyée pour étude.

HUIT ans plus tard, la commission syndicale écrira "nos adversaires furent glisser le dossier aux mains de Monsieur Coucoureux qui en fut, selon l'expression d'un parlementaire finistérien, le "fossoyeur". Et nous vîmes surgir un projet inutile, tronqué, inacceptable. La limite de la nouvelle commune passait au ras de la mer à la largeur du chemin, pour englober plus loin une douzaine de fermes (Soulougan, Coatanguy)". La gestation était bien commencée. Rendez-vous à 1933 !

II . LE TEMPS DES HUIT ANS 1925 - 1933

Après ce premier coup de feu, que va-t-il se passer dans la commune ? Entre un conseil municipal exacerbé par cette mutinerie, et une commission syndicale de plus en plus arrogante ?

Le conseil municipal de Plounéour-Troz continue à penser que les revendications des mutins "visent à améliorer le sort des commerçants au détriment des Paysans".

Ce n'est pas vrai, répondent les élus de la commission syndicale, la preuve en est simple, car les 7 syndics élus, il y a 4 cultivateurs.

C'est donc la vie quotidienne qui fait surgir les problèmes.

LE CONSTAT D'HUISSIER SUR L'HYGIENE

Ce qui préoccupe essentiellement les syndics de la commission syndicale, est que la saison d'été se passe bien car c'est une source de profits pour les commerçants, mais aussi pour les cultivateurs. Le maire de Plounéour-Trez écrit d'ailleurs "BRIGNOGAN rassemble à la plupart des autres bourgades du Finistère, et si on y voit encore des fermes agricoles en plein bourg à côté des hôtels et des maisons à louer, c'est qu'elle est de construction relativement récente. On ne peut songer à déplacer ces fermes. Elles se modernisent d'ailleurs et ne déparent en rien une bourgade : des fosses à purin sont construites et une propreté méticuleuse existe. Elles sont plutôt une curiosité pour les citadins qui savent apprécier un bol de lait frais provenant de bêtes de choix".

C'est aussi l'avis des cultivateurs de Brignogan dont les représentants syndics disent : "l'afflux des estivants est pour nous une source de grands profits. N'est-ce pas dans nos quatre hôtels, dans nos restaurants, chez les villégiateurs que nous écoupons les produits de nos fermes ?".

Il n'empêche que les conditions d'hygiène ne favorisent pas le tourisme. Il est simple de le constater ; il suffit de lire le rapport de Monsieur Joseph Trébaol, huissier civil près le tribunal civil de première instance de Brest et résidant à Losneven. Par déclaration d'huissier, faite à la demande de la commission syndicale, il est donc fait état des différents "dépôts d'ordures, de fumier et de d'tritrus divers, ce qui est contraire à l'hygiène, à la salubrité publique, et ne peut que nuire au développement de Brignogan comme station balnéaire".

Ce constat en deux pages est visible au mini musée ; il aura coûté 128F50, le 24 Mai 33. Le Maire de Plounéour-Trez a donc fait intervenir les employés pour que cinq ou six fois durant la saison d'été un ramassage d'ordures ait lieu. Chaque commerçant ou particulier a dû verser "une cotisation de mille francs pour l'année".

LE COMITE DES FETES

Pour donner un petit air de vacances animées à cette station balnéaire naissante mais se voulant en pleine expansion, un comité des fêtes avait été mis en place avant 1925. La mairie lui versait une subvention annuelle. Mais puisque les "baigneurs" de Brignogan veulent faire la mauvaise tête en demandant la scission, la subvention sera "supprimée de 1925 à 1931. Mais devant le tollé d'indignation, la mairie décide d'accorder 425 F par an". Les droits de place étant entièrement perçus par cette mairie et rapportant chaque année un millier de francs, l'opération n'est pas mauvaise" dit la commission.

LES HOTELIERS PENALISES

Le rapport de la commission fait état de comportements assez spécifiques et originaux durant cette période. Les documents mettent en évidence l'influence de forces réelles bien que parfois occultes, qui mènent les corps et les coeurs.

Ainsi le rapport officiel nous donne l'avis d'un hôtelier, Monsieur DANIEL, à l'hôtel des Bains : "depuis mon arrivée à Brignogan il y a huit ans (en 1925), j'ai subi comme d'ailleurs tous mes confrères de la part de la mairie, toutes les vexations susceptibles d'entraver le développement de mon commerce. Etant le plus fort contribuable de la commune entière, j'ai perdu complètement, pendant plusieurs années, le bénéfice des banquets de mariage, bals et autres réunions, parce que la Cure, en exécution du mandement de l'évêque de Quimper et secondée par la mairie, a fait mettre mon établissement à l'index par la population. Coupable d'avoir donné des bals où jamais aucun incident ne s'est produit car je n'ai jamais été l'objet d'aucune réclamation ou procès verbal". Cet hôtelier remet à la commission une copie de l'arrêté municipal et une "déclaration écrite de la main du curé et faisant acte de soumission qui a été lue en chaire". "Je soussigné, Directeur d'hôtel, m'engage formellement à ne plus organiser de danse, dans les salles de mon hôtel, en dehors des mariages".

BRIGNOGAN, le 2 Septembre 1932.

Un autre hôtelier, Monsieur ABAURET, à l'hôtel de la mer, certifie que "la mairie lui a refusé son concours pour les travaux d'électrification et la construction d'une voie d'accès. J'ai dû construire cette route uniquement à mes frais et la réalisation du transport d'énergie électrique. Ma ligne comprend 20 poteaux en ciment armé et un transformateur. La dépense engagée était de 52.000 F.

C'était visiblement une mauvaise volonté à voir se développer le tourisme dans ce pays. D'ailleurs le maire de Plounéour-Trez est très clair sur ce sujet.

PLOUNÉOUR - TREZ EST UNE BELLE COMMUNE DE 2848 HABITANTS

"Comparable à beaucoup d'égards aux communes voisines de KERLOUAN, GUISENY PLOUIDER. Si elle est scindée, elle formera deux communes insignifiantes, incapable d'envisager de grands travaux sans s'entendre, sans se syndiquer comme le font désormais beaucoup de communes, et comme on a dû le faire pour obtenir l'éclairage électrique.....

BRIGNOGAN a deux écoles de hameaux, le téléphone et le télégraphe. Quel besoin alors de compliquer l'administration en créant sur un si petit territoire deux communes qui deviendront fatalement deux communes ennemies.

En ce moment l'harmonie règne dans la commune, la plupart des familles sont apparentées entre elles. Beaucoup de domaines ruraux situés à Brignogan appartiennent à des propriétaires habitant les autres sections de Plounéour-Trez, et réciproquement.

Des traditions très anciennes ont déterminé la manière dont se fait tous les quatre ans le partage du goémon sur les grèves du LIVIDIC, la seule qui ait une réelle valeur parmi celles situées à l'est de la presqu'île. (goémon d'épave et goémon de rive)

Si le LIVIDIC est réservé soit à Plounéour-Trez, soit à Brignogan, ce sera la désunion. Ce seront les haines et des rixes inévitables aux jours de coupe et de cueillette".

Le maître mot est lâché. C'est le problème du goémon qui sera le fonds du litige. /5

LE PROBLEME DU GOEMON

Le Maire décrit lui-même l'importance du goémon dans l'économie du pays.

"En 1931, on a chargé dans les deux gares de Plounéour-Trez, plus de 1000 wagons de goémon, vendu aux maraîchers de Saint Pol et de Roscoff entre 1000 et 1400 francs le wagon. Il en est resté autant, utilisé comme engrais par les cultivateurs de la commune. Et, grâce à cet engrais, la terre est ici d'une fertilité exceptionnelle. D'autres goémons encore sont vendus très chers aux usines pour la fabrication de l'iode. Cette question des droits sur les grèves goémonnières est en réalité insoluble en dehors de la commune unique. Pourquoi s'exposer à créer une source perpétuelle de conflit entre travailleurs si bien faits pour s'entendre ?".

L'importance économique du goémon est reconnue par tous pour la vie agricole. Mais ce qui intéresse les pétitionnaires, ce sont aussi les réalités touristiques et commerciales. Ces groupes d'intérêts ne s'accordent pas d'évidence. D'ailleurs la commission dans son rapport laisse planer le doute sur les intentions réelles des élus de Plounéour-Trez.

La valeur touristique du LIVIDIC est évidente mais "le goémon n'y fleurit pas plus qu'ailleurs, mais c'est là que depuis plusieurs lustres, Monsieur le Maire se fait attribuer ses lots de goémon et Monsieur le Maire est fort ennuyé à la perspective de dénégator sa barque".

En fait, dit BRIGNOGAN, nous avons déjà en 1925, à l'invitation du préfet "tenu séance à la mairie pour rechercher un terrain d'entente. Dans un but d'apaisement nous proposâmes le maintien du statu quo : exploitation du goémon en commun pour les deux communes, comme par le passé. Sans embages, nos édiles nous refusèrent net tout arrangement quel qu'il fut".

LES VICTIMES DE LA SEPARATION

"Ce ne sont donc pas les goémonniers qui exercèrent leur métier comme par le passé. Ni les cultivateurs. Les conseillers municipaux ? Oui, qui subissent une cruelle humiliation dans leur vanité de paysans riches et dont la prépondérance ne fut jamais contestée jusqu'ici". Une victime assez inattendue de la séparation : Monsieur le Curé dont le rôle n'aura pas été négligeable. Monsieur le Maire de Plounéour-Trez dans son mémoire indiquait que les problèmes confessionnels étaient liés à l'origine des pétitions. Il paraît certain aux dires de ceux qui l'ont vécu (il existe peu de documents sur ce sujet) que le cléricalisme de l'autorité religieuse était fort et imposant. Victime, Monsieur le Curé le sera, car la création d'une autre commune entraînera la création d'une autre paroisse. "La venue d'un confrère à Rignogan" lui fera perdre "les plus grasses de ses prébendes. Mais il n'est pas d'usage en Basse Bretagne de laisser le clergé périr d'inanition" ironisent les membres de la commission syndicale.

Nous arrivons ainsi dans une ambiance de méfiance et de rejet à l'année 1933.

MARS 1933 : Monsieur GENTIN, député, présente au SENAT son rapport.

Rapport fait au nom de la commission d'administration générale départementale et communale chargée d'examiner le projet de loi tenant à distraire de la commune de PLOUNÉOUR - TREZ la section de BRIGNOGAN pour l'ériger en commune distincte.

AVRIL 1933 : Le SENAT vote ce projet sans aucune discussion.

SURPRISE

Le Maire de Plounéour-Trez dit alors :

"Le dépôt de projet de loi a surpris toute la population à Plounéour-Trez et particulièrement dans la section même de Brignogan car on croyait l'affaire définitivement classée".

Mais nous n'allons pas nous laisser faire, car les arguments avancés datent de 1925. Aujourd'hui en 1933, ce n'est plus la même chose ! Et qu'on ne fasse pas dire au conseil municipal qu'il a donné un jour un avis favorable à la scission de Brignogan ! D'ailleurs vous allez voir que je parle bien au nom de la population.

En effet en quelques jours, 655 signatures arrivent à la mairie. (Elles sont visibles au mini musée).

"Les signataires soussignés, habitant différents quartiers de la section de Brignogan, considèrent qu'ils ont le plus grand intérêt à rester attachés à la commune de Plounéour-Trez et en conséquence demandent au PARLEMENT de ne pas donner suite au projet de création de Brignogan en commune distincte". A ceux-ci s'ajoutent "les habitants de Plounéour-Trez ayant des biens situés sur le territoire compris dans la commune projetée de Brignogan".

La réaction ne s'était pas fait attendre et c'est en s'appuyant sur cette contre-pétition que le maire rédigera son mémoire.

LA CONTRE PETITION ET LA COMMISSION SYNDICALE

Cette contre-pétition est assez mal perçue par les syndics élus de Brignogan.

C'est tantôt par l'ironie, tantôt en termes agressifs voire méchants qu'il sera fait état de cette contre-pétition dans le rapport de la commission :

la mairie parle de 655 signatures. Mais, dit la commission, en 1925 la commune comptait 250 électeurs. Nous assistons donc au miracle de la multiplication des adultes mâles de Brignogan". Quant à la façon dont ont été récoltées ces signatures, on pourrait en parler longuement : contraintes de fermage ou d'assistance, etc....

"En fait sur 1050 habitants que compte actuellement la section, 655 se sont prononcés par la voix des chefs de ménages contre la scission. IL reste 400 favorables ou neutres. Va-t-on écouter cette minorité et négliger la majorité "dit le maire aux députés. Si les gens ont signé cette contre-pétition, c'est aussi parce qu'ils tiennent "à tout prix à leur part sur les grèves géométriques".

UNE BOURGADE DE MAISONS VIDES ET DE 272 HABITANTS

Brignogan veut devenir une commune, mais soyons sérieux, dit le maire : "l'agglomération ne compte en dehors des mois d'été que 272 habitants et en ajoutant Naot Hir et Crésch Bihan, cela fait 3 à 400 au maximum. Les maisons y sont nombreuses mais les 2/3 ne sont habitées que pendant un ou deux mois.

C'est donc cette bourgade composée de maisons vides que l'on voudrait ériger en commune en nous y rattachant de force, nous marins et paysans, contrairement à nos vrais intérêts, nous qui sommes plus de 600 habitants.

On nous privera d'une partie de notre gagne pain en nous détachant de Plounéour-Trez. Il faudra équiper cette agglomération : d'une mairie, d'un service d'eau, d'un cimetière, d'une église. Comment couvrir de tels frais ? Par une taxe de séjour sur les baigneurs ?

Cela les ferait fuir. Ainsi raisonnent les paysans et marins qui constituent l'élément dominant dans la section de Brignogan".

HUIT ANS DE BRIMADES !

Si une majorité semble se dégager dans la contre pétition, la commission syndicale élue par une majorité en 1925 se considère elle aussi représentante qualifiée et "exprimant le désir de l'immense majorité des Brignoganais".

L'affaire semble de plus en plus bloquée alors que le sénat a voté le projet et que tout le monde attend la position des députés.

C'est alors que la commission syndicale fait parvenir son rapport et les pièces à conviction, car depuis 9 ans nous avons subi, disent-ils, "mille avanies".

"L'un de nous, Le Bihan, a été menacé par le maire de Plounéour-Trez de se faire couper les bras et jeter à la rue avec ses sept enfants". Il a été dénoncé à ses chefs. Nous sommes les "communistes", et les "francs maçons" de Brignogan et Dieu sait ce que ces épithètes ont de péjoratif dans la bouche de paysans léonards !

En conclusion, la commission pense avoir "les preuves intangibles du régime d'exception auquel est soumise la population de Brignogan. C'est Brignogan qui paye les lourds impôts ; que ces ressources soient réservées à l'usage de Brignogan, que Plounéour-Trez perde sa vache à lait, c'est justice et que finissent les brimades et les vexations".

BRIFE, c'est l'affrontement, nous sommes en butée. Il est temps que le dénouement arrive car les esprits s'exaspèrent. Des tractations discrètes se font de part et d'autre auprès des députés. Il est temps que cette affaire soit résolue car en Janvier 1934, ce sera à nouveau la répartition des lots de goémon.

C'EST LA SEPARATION FINALE

Les contacts entre députés des deux bords se concluent dans un rapport où Monsieur Inizan, député, porte un amendement au texte présenté au Sénat par Monsieur Gentin. Car c'était en effet la question du partage des droits de récolte de goémon et des herbes marines qui était l'obstacle principal à la séparation.

BRIGNOGAN devient donc autonome avec 313 hectares 53 ares 46 centiares et 1200 habitants
PLOUNEOUR - TREZ conserve : 1155 hectares 17 ares 45 centiares et 1776 habitants

C'était la fin d'une "épopée" que la fête du cinquantième nous aura permis de rappeler

BREST, le 15 AVRIL 1984

P. LE BIHAN

PHOTOCOPIES DES DOCUMENTS UTILISES POUR LA PREMIERE PARTIE

- 2 délibérations du conseil municipal de Plounéour-Trez, 11 Juin 1925 et 8 Novembre 25.
- Copie du projet de loi, chambre des députés, Monsieur COUCOUREUX en 1927.
- Mémoire du Maire de Plounéour-Trez du 13 Mai 1933.
- Rapport de la commission syndicale.
- Rapport du député GENTIN à la chambre des députés.

PHOTOCOPIES DES DOCUMENTS UTILISES POUR LA DEUXIEME ET TROISIEME PARTIE

- Procès verbal de constat.
- Lettre de Yves ROUDAUT au député le 14.II.1933
- Attestation J.L DANIEL
- LETTRE Yves ROUDAUT du 26 Mai 1933
- Feuille de pétition 12+1 + récapitulatif

BREST, le 16 Avril 1984

Au plaisir. P. LE BIHAN